

# 14

## R A P P O R T

### **OBJET : ADHESION DE LA VILLE DE METZ AU RESEAU FRANÇAIS DES VILLES SANTE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE**

L'organisation mondiale de la santé, institution spécialisée des Nations-Unies pour la santé, a été fondée le 7 avril 1948. Elle a pour objectif d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible, dans une approche positive et très large, qui la situe bien au-delà de l'absence de maladie. En effet, de nombreux facteurs, hors la médecine et les soins, contribuent à améliorer la santé de la population. Ce sont, par exemple, les conditions de vie (logement, nourriture,...), les conditions de travail, la qualité de l'environnement, les relations sociales (culture, sports, loisirs...) qui sont les facteurs fondamentaux du bien-être d'une population, de son épanouissement et de sa bonne santé.

C'est dans ce contexte que, naturellement, l'OMS s'est tournée vers les villes qui, par leurs actions, concourent « à détruire la santé de l'Homme, car trop bruyantes, polluées, dangereuses, lieux de misère, d'isolement... mais aussi favorisent sa santé et son épanouissement car elles sont aussi des lieux de vie, de culture, de promotion sociale, d'échanges, de loisirs, de créations... »

Après avoir créé un réseau européen de Villes Santé, l'OMS a créé en janvier 1990 le réseau français des Villes Santé, qui se compose aujourd'hui de 67 villes et de 2 communautés d'agglomération.

Ce réseau a pour objet de :

- soutenir et développer le réseau français des Villes Santé, en référence aux objectifs de la Santé pour tous et du programme Villes Santé de l'OMS
- permettre une coopération entre ces villes, notamment des échanges d'expériences, des échanges de données, des rencontres, des actions communes.

Le Programme Villes-Santé propose donc aux villes, de décider d'agir pour améliorer leur santé et celle de leurs habitants par de multiples actions :

- favorisant la qualité de leur environnement, le développement d'une communauté solidaire et participative à la vie de la cité,
- visant à réduire les inégalités par le développement d'une économie diversifiée et innovante,
- donnant à chacun les moyens d'avoir accès à la culture et de réaliser son potentiel de créativité.

La ville de Metz, par la qualité de son environnement, par sa richesse culturelle, par le développement économique qu'elle impulse à travers ses grands projets (Centre Pompidou, le quartier de l'Amphithéâtre, le Technopole 2, le TCSP...) mais aussi par la réalisation d'un Diagnostic Santé de sa population, présente un ensemble d'atouts qui a retenu toute l'attention du réseau français des villes Santé.

Ce dernier par courrier en date du 25 septembre 2009 a fait connaitre sa réponse positive à la demande de la ville de Metz d'en devenir membre.  
Afin de concrétiser cette adhésion il y a lieu pour le conseil municipal

- d'autoriser la ville de Metz à devenir membre du réseau français des villes Santé
- de décider le versement d'une cotisation au titre de l'exercice 2009, de 618 € à l'association du réseau français des villes Santé
- de désigner 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la municipalité pour suivre les travaux du réseau
- 
- 

La motion est établie en conséquence :

## **MOTION**

### **OBJET : ADHESION DE LA VILLE DE METZ AU RESEAU FRANÇAIS DES VILLES SANTE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

#### **CONSIDERANT :**

- la volonté de la ville de Metz de s'engager résolument dans une véritable politique de santé publique
- la volonté de la ville, exprimée dans la lettre de monsieur le maire en date 6 juin 2009, d'adhérer au réseau français des villes Santé
- la réponse d'acceptation, en date du 25 septembre 2009, émanant du bureau de l'association du réseau français des villes Santé

La commission des finances et des affaires économiques entendue,

**AUTORISE** la ville de Metz à adhérer au réseau français les villes Santé

**DECIDE** le versement d'une cotisation de 618 euros au titre de l'année 2009 ,à l'association du réseau français des villes Santé

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice en cours

**DESIGNE** 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter la Ville de Metz dans les différentes instances du réseau français des villes Santé

- ..... membre titulaire,
- ..... membre suppléant.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Christiane PALLEZ